

Conformément à la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile*, les véhicules doivent rester connectés au [Registre des taxis](#) du Bureau du taxi de Montréal (BTM). Les opérateurs devront mettre en place quelques changements afin de transmettre des informations au Registre des taxis, conformes à la loi 17

Le personnel TI de l'opérateur est responsable de mettre en place ces changements et de vérifier que le système informatique de l'opérateur demeure bien intégré au Registre des taxis. En particulier, le système informatique de l'opérateur doit réussir les scénarios de test décrits à la section 5.3 de la [documentation technique de l'API](#).

Pour toutes questions, veuillez écrire à support.taxi.exchange.point@montreal.ca.

1. Abolition des zones

La loi 17 abolit les zones de taxis existantes, Montréal Ouest (A12), Montréal centre-ville (A11) et Montréal Est (A5), à l'exception de la zone de l'aéroport YUL qui est de juridiction fédérale.

Le système informatique de l'opérateur devra dorénavant associer tous ses taxis à la zone Québec lorsqu'il transmet les données au Registre des taxis.

2. Identification des chauffeurs

Dispositions transitoires de la Loi:

- *Toute personne qui, en date du 9 octobre 2020, était titulaire d'un permis de chauffeur de taxi est réputée être un chauffeur autorisé par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) à compter du 10 octobre 2020.*
- *Le permis de chauffeur de taxi tient lieu de permis de chauffeur autorisé jusqu'à ce que la SAAQ délivre un nouveau document, soit à l'expiration du permis.*

Actuellement, le Registre des taxis identifie un chauffeur à l'aide du numéro de permis de chauffeur (*pocket*). À l'entrée en vigueur de la loi, ces permis restent valides jusqu'à leur renouvellement. Lorsque son permis arrivera à échéance (maximum 2 ans), le chauffeur devra le renouveler auprès de la SAAQ et l'ancien numéro de permis de chauffeur (*pocket*) ne sera plus émis.

L'opérateur ne doit pas attendre l'échéance du permis de chauffeur (*pocket*) pour modifier l'identification des chauffeurs. Il peut dès maintenant obtenir le numéro de permis de conduire du chauffeur et le système informatique de l'opérateur doit utiliser ce numéro de permis de conduire pour identifier le chauffeur lorsqu'il transmet les informations au Registre des taxis.

3. Identification des véhicules et de leur propriétaire

Dispositions transitoires de la Loi:

• Une automobile qui était attachée à un permis de propriétaire de taxi en date du 9 octobre 2020 est réputée être une automobile autorisée par la SAAQ à compter du 10 octobre 2020. Jusqu'au 31 mars 2021, le permis de propriétaire de taxi tient lieu de document attestant que l'automobile est autorisée.

Jusqu'au 31 mars 2021, sont réputées immatriculées, conformément au Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers, les automobiles attachées, en date du 9 octobre 2020, à un permis de propriétaire de taxi en vertu de la Loi concernant les services de transport par taxi (plaque T et ses déclinaisons).

Actuellement, le Registre des taxis identifie un permis de propriétaire de taxi à l'aide du numéro émis par le CTQ. De plus, jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi, les véhicules étaient identifiés à l'aide d'une plaque d'immatriculation débutant par la lettre T.

Le propriétaire d'un taxi a jusqu'au 31 mars 2021 pour faire les démarches auprès de la SAAQ, afin d'obtenir une attestation lui permettant d'utiliser le véhicule comme taxi et de faire changer la plaque débutant par T, par une plaque débutant par F (véhicule commercial) ou une plaque promenade.

Suite à ces démarches, l'opérateur doit être informé du numéro de dossier SAAQ du propriétaire et de la nouvelle plaque d'immatriculation émise par la SAAQ. Le système informatique de l'opérateur doit utiliser le numéro de dossier SAAQ pour identifier le propriétaire du véhicule et la nouvelle plaque d'immatriculation pour identifier le véhicule lorsqu'il transmet les informations au Registre des taxis.

Le Registre des taxis permettra uniquement d'associer un véhicule sans plaque T dont le propriétaire est identifié par un numéro de dossier SAAQ à des chauffeurs identifiés à l'aide du numéro de permis de conduire. **Il est donc essentiel d'obtenir le numéro de permis de conduire des chauffeurs dès que possible.**

Finalement, le Registre continuera d'identifier les véhicules à l'aide des plaques d'immatriculation, mais il sera également possible de transmettre le numéro d'identification d'un véhicule (Niv) à titre d'information complémentaire optionnelle.

4. Informations supplémentaires :

Où se trouve le numéro de permis de conduire d'un chauffeur ?

Avant le renouvellement



Après le renouvellement



Où se trouve le numéro de dossier SAAQ d'un propriétaire de véhicule utilisé comme taxi?

Si le véhicule est au nom d'une compagnie vous y trouverez le numéro de dossier de la compagnie. Si c'est une personne physique, vous y trouverez le numéro de permis de conduire de l'individu.

Société de l'assurance automobile Québec

Attestation de véhicule autorisé en transport de personnes

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Société de l'assurance automobile Québec		Véhicule autorisé	NUMÉRO DE DOSSIER 161903373	NUMÉRO D'ATTESTATION AAHE69
Avec vous, au cœur de votre sécurité			DATE DE DÉLIVRANCE 2020-10-27	DATE D'EXPIRATION 2021-03-31
NOM ET PRÉNOM DU PROPRIÉTAIRE OU DU LOCATAIRE À LONG TERME				
MARQUE DODGE	MODÈLE GRAND	ANNÉE 2016		
NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE 1FTFW1R6XBFB08616			SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE OU DU LOCATAIRE À LONG TERME	

Où se trouve le numéro d'identification d'un véhicule (Niv) ?

Société de l'assurance automobile Québec

Attestation de véhicule autorisé en transport de personnes

Avec vous, au cœur de votre sécurité

Société de l'assurance automobile Québec		Véhicule autorisé	NUMÉRO DE DOSSIER 161903373	NUMÉRO D'ATTESTATION AAHE69
Avec vous, au cœur de votre sécurité			DATE DE DÉLIVRANCE 2020-10-27	DATE D'EXPIRATION 2021-03-31
NOM ET PRÉNOM DU PROPRIÉTAIRE OU DU LOCATAIRE À LONG TERME				
MARQUE DODGE	MODÈLE GRAND	ANNÉE 2016		
NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE 1FTFW1R6XBFB08616			SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE OU DU LOCATAIRE À LONG TERME	